Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_13-DE



# COMMUNE DE CRAC'H

**Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 18 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

**Etaient présents (19) :** Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Anaïs HENRIO, Jeanne DREANO.

**Absents excusés (3) :** Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

**Secrétaire de séance :** Ronan LE DELEZIR

| Conseillers en exercice : 22 | Présents : 19 | Votants : 19 |
|---|---|---|

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

---

**2025-7-13 Acquisition d'une emprise sur les parcelles ZE n°52 et ZE n°58 à Keraric**

*Rapporteur Jean-Loïc BONNEMAINS*

**ANNEXE : projet de division**

Monsieur Guillaume DREAN a proposé à la commune de lui céder gratuitement une emprise sur les parcelles ZE n° 52 et ZE n ° 58 car celles-ci constituent de la voirie et sont déjà assimilées au domaine public (ramassage des déchets).
Les parcelles se situent en zone Aa au PLU. La contenance exacte de la superficie cédée sera définie par un géomètre expert.

Cette cession est réalisée à titre gratuit, l'avis de de France Domaine n'est pas nécessaire.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_13-DE



Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition d'une emprise sur les parcelles ZE n°52 et 58 à titre gratuit à Monsieur DREAN Guillaume actuel propriétaire ;
- DESIGNE AG2M géomètre expert à Auray pour réaliser la division foncière ;
- DESIGNE Maitre LE PORT-HERRERO Notaire à Crac'h pour établir l'acte authentique ;
- PRÉCISE que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les pièces afférentes à cette acquisition.

19 pour, 0 abstention, 0 contre

**Pour Extrait Conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Loïc BONNEMAINS**

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

**Le secrétaire de séance,**

**Ronan LE DELEZIR**